



**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2022/83

QUESTION N°14

OBJET : TECHNIQUE / CONVENTION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES SIS CHEMIN DES BŒUFS A INTERVENIR AVEC LA SA ORANGE

**L'An Deux Mille Vingt Deux
Le Six Décembre
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Adélaïde DA PAULA - Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN - Florence DOUILLON
Jocelyne BINET - Josiane THOMAS - Louis VINCENT - Maria GUYON
Seddik HADDOUYAT - Frédéric CLAUD - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON
Fabien CUVILLIER - Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Annie METAY - Eric BOSC
Mathilde MISSLIN

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Pascal KLINGLER a donné procuration à Fahed HADJI
Christophe BATAIS a donné procuration à Annie METAY
Patrick MURCIA a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Denis HOFFMANN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Josiane THOMAS

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de votants : 28

N°D2022/83 – TECHNIQUE / Convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques sis Chemin des Bœufs à intervenir avec la SA Orange

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2009-1572 en date du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique,

Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'inscription du projet de réhabilitation de la voie dite Chemin des Bœufs, au budget d'investissement 2023 de la Commune,

Considérant que le projet comprend l'enfouissement des réseaux aériens de télécommunications ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les termes de la convention relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques sis Chemin des Bœufs à intervenir avec la SA Orange
- ✓ **AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document inhérent.

**ET ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 6 DECEMBRE 2022**

Publié le : 08/12/2022
Transmis en Préfecture le : 09/12/2022
Exécutoire le : 09/12/2022

LE MAIRE



MICHEL VALLADE

